



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

## **AVIS AU PUBLIC**

**faisant connaître l'ouverture de la concertation publique sur le Plan de  
Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de SOLLIES-PONT  
du 19 décembre 2022 au 28 février 2023**

---

## **PREFECTURE DU VAR**

Par arrêté du 26 novembre 2014, le Préfet du Var a prescrit l'élaboration d'un PPRI sur la commune de SOLLIES-PONT. Conformément à l'article 4 de cet arrêté, l'élaboration du PPRI fait l'objet des modalités suivantes de concertation publique organisée par la Préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

- Une exposition du dossier en mairie, Centre technique municipal, allée de la Greffière, 83210 SOLLIES-PONT
- Un recueil des observations sur registre ouvert en mairie. Il sera mis à disposition aux jours et heures d'ouverture au public
- Une réunion publique conjointe avec la commune de SOLLIES-VILLE se tiendra 14 février 2023 en salle des fêtes de SOLLIES-PONT
- Une information et mise à disposition du dossier sur le site internet des services de l'État dans le Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)
- Un registre dématérialisé à l'adresse mail [ddtm-ppri-sollies-pont@var.gouv.fr](mailto:ddtm-ppri-sollies-pont@var.gouv.fr)